

en laquelle (ville) comme l'on dit en y a ja aucun commencement (2). » Il prit à son service des ouvriers « de la nacion d'Itallie (en partie venus de Gènes) et de la nacion de Grèce »; parmi eux étaient treize *fai-seurs de draps de soye* italiens : André Stella, Marquet de Venise, Maleteste de Boulongne, Raphaël de Pareto, Baldesac de Solario et autres. Un Grec, Jacques Cathacalo, « tireur d'or trait », les avait accompagnés. La ville de Lyon dut s'engager à payer deux mille livres tournois. Quatre ans après, en 1470, Louis XI ordonnait que « les ouvriers d'icellui (art et mestier) avec toutes les ustensilles mestiers moulins chaudières et autres choses nécessaires à icellui mestier estre remis, conduit et porté » à Tours. Les motifs de ce déplacement ne sont pas aussi ignorés qu'on l'a dit. On connaît assez le caractère de Louis XI pour douter que, comme il le fit dire aux habitants de Tours par un de ses généraux des finances, le 12 juin 1470, il eût « à affection de augmenter la ville (de Tours)... », parce qu'il « s'estoit tenu et se tient résidemment depuis son couronnement dans cette ville. »

La vérité est que les marchands italiens établis à Lyon et les marchands lyonnais qui se livraient au même genre d'affaires, entre autres au commerce des soieries, devaient être lésés dans leurs intérêts par l'entreprise du roi; le Consulat prit parti pour eux, il défendait le véritable intérêt de la cité à cette époque. S'il dut céder devant la volonté de Louis XI, il resta déterminé à la

---

(2) Ces lettres sont conservées dans les archives de la ville de Lyon.